

## ⚠ Menaces sur les cétacés ⚠



### Changement climatique

Le réchauffement des eaux et l'acidification des océans affectent les sources d'alimentation et perturbent les cycles migratoires.

### Destruction des habitats

Décharges, ports, travaux et aménagements littoraux, pêcheries et élevages de poissons occupent ou détruisent des habitats dont les cétacés ont besoin pour s'alimenter, se reposer et se reproduire.

### Whale-watching

Le dérangement répété des animaux observés perturbe l'accomplissement des activités vitales des cétacés et notamment les phases de repos, essentielles dans le cycle biologique.



### Pollutions sonores

Les nuisances sonores liées au trafic maritime, à l'exploration sismique et cartographique, aux travaux sous-marins, troublent l'ouïe des cétacés, leur système d'écho-localisation et leurs activités. Or leur aptitude à bien entendre et à produire des sons est vitale dans tous les aspects clés de leur vie, comme la recherche de nourriture, la détection des prédateurs, les déplacements et les interactions sociales.

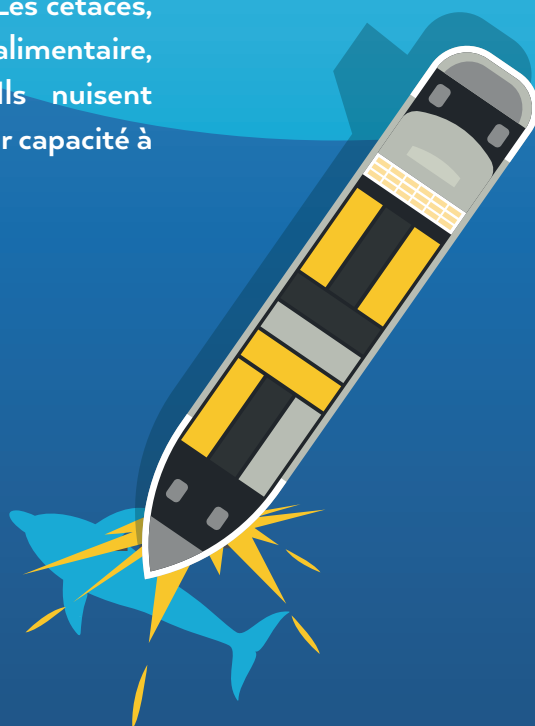
### Pollutions des masses d'eau

Hydrocarbures, métaux lourds, résidus des activités industrielles et agricoles dégradent la qualité des milieux dans lesquels évoluent les cétacés. Les cétacés, situés en fin de chaîne alimentaire, accumulent ces polluants. Ils nuisent durablement à leur santé, à leur capacité à se nourrir et se reproduire.



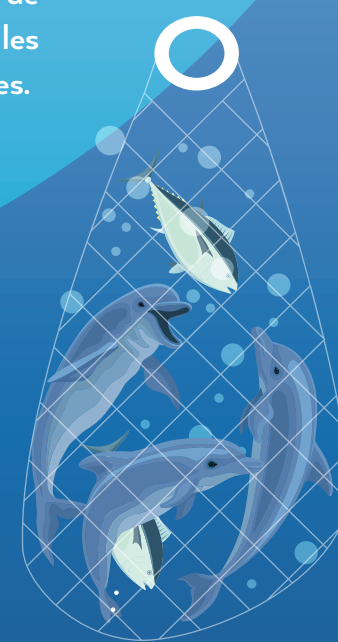
### Plastique et macro-déchets

L'ingestion de débris ou l'enchevêtrement dans les macro-déchets dérivant en mer peuvent être fatals aux cétacés. On estime que 100 000 mammifères marins en meurent chaque année dans le monde.



### Trafic maritime

L'intensification du trafic maritime mondial augmente la pollution sonore et les risques de collisions avec les cétacés.



### Prises accidentelles de la pêche

Victimes collatérales des activités de pêche, les cétacés se retrouvent pris accidentellement dans les filets maillants, chaluts et autres engins de pêche. Entre 1950 et 2018, 4,1 millions de dauphins auraient péri dans les filets dérivants utilisés pour la pêche au thon dans l'océan Indien. À La Réunion, ce type de pêche n'est pas pratiqué.

### Interdiction de la chasse à la baleine

Depuis 1979, l'océan Indien est un sanctuaire où est bannie toute chasse commerciale à la baleine. Celle-ci a été interdite dans tous les océans grâce au moratoire voté en 1982. Seul le Japon pratiquait encore une chasse dite scientifique en Antarctique jusqu'à son retrait de la Commission Baleinière Internationale en décembre 2018. 2019 a été la première année où aucune baleine n'a été chassée dans l'hémisphère sud.

